



DOSSIER D'INSCRIPTION

Formation Remise à niveau S.S.I.A.P. 1

L'inscription ne sera effective qu'après réception de ce dossier complet retourné à IESC Formation au moins 10 jours avant le début de la formation.

IESC Formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler tout stage en fonction des dossiers et du nombre minimum de stagiaires inscrits.

Les références sont en application de l'arrêté du 02 mai 2005

Compléter ce dossier en joignant à l'intérieur l'ensemble des documents ci-dessous :

- Fournir une photocopie de votre **attestation S.S.T.** (*moins de 2ans*) ou **PSE1** (*moins de 1an*) en cours de validité
- Fournir une photocopie certifiée du diplôme qui vous a permis d'exercer en tant **qu'agent de sécurité** (*article4§2, article15§1 et 2, annexe V 2^e partie*)
- Certificat médical de moins de moins de 3 mois pour le personnel n'exerçant pas une fonction dans un service de sécurité incendie.
- Fournir une photocopie de **vosre pièce d'identité**
- Pour un financement personnel ou en partie, joignez la totalité du **règlement** même si celui-ci est en plusieurs versements

Date de la session : du / / au / /

Nom

Prénom

Date de naissance / / **Lieu de naissance** **Dpt.**

Pays (*Né(e) à l'étranger*)

Adresse

Code Postal **Ville**

Tel. fixe **Tel. portable**

Mail

MODALITE DE PAIEMENT

Chèque Espèces ou autres :

POSSIBILITES DE REGLEMENT		
<input type="checkbox"/> 1 ^{er} CHOIX	<input type="checkbox"/> 2 ^e CHOIX	<input type="checkbox"/> 3 ^e CHOIX
1 versement	En 2 versements	Autres
<p><u>de 1 règlement</u> Encaissé à l'inscription</p>	<p><u>règlement n° 1</u> 30 % acompte à l'inscription, encaissé à réception non remboursable règlement n° 2</p> <p><u>-pour les Particuliers :</u> le solde à encaisser avant la fin de la formation</p> <p><u>-pour les entreprises :</u> le solde à encaisser à réception de facture</p>	<p>NOUS CONSULTER</p>
↓	↓	↓
<p><u>de 1 règlement</u> de 300,00 €</p>	<p><u>règlement n°1</u> de 90,00 €</p> <p><u>règlement n°2</u> de 210,00 €</p>	<p>NOUS CONSULTER</p>

Les diplômes et attestations ne vous seront délivrés qu'après encaissement de la totalité de la formation.

Date et Signature :

*Précédée de la mention manuscrite
"lu et approuvé"*